

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/071

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

12/12/23

Date d'Affichage

26/12/23

Objet de la Délibération

Mise en conformité du groupe scolaire la fontaine/ Demande de subvention départementale au titre du scolaire.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, DESCHAMPS.

Absents : Mme GARCIA, Mme DASSENOY, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE

M. SUC procuration à M. DAGUES BIE

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à Mme DEGEILH

Mme PERSYN procuration à Mme RANCHET

Secrétaire : Mmc TRIAES

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en conformité du groupe scolaire la Fontaine suite aux observations de la commission de sécurité.

Il présente l'estimatif global de l'opération qui s'élève à 270 240,00 € H.T. et propose que ce projet soit inscrit à la programmation annuelle 2024 des contrats départementaux du territoire/ dossier scolaire.

Monsieur le Maire rappelle la procédure des Contrats de Territoire du CD31.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser cette opération dont l'estimatif est de 270 240,00 € H.T.
- S'engage à démarrer les travaux en 2024,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Décide de déposer pour ce projet un dossier complet auprès du Département afin de solliciter une aide financière aux taux le plus élevé possible au titre du contrat de territoire 2024/dossier scolaire,
- Mandate Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints pour signer tout document relatif à ce dossier.

La secrétaire de séance
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

